

ECT CF 15

Elaboration conforme à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié transposant la directive 91/155/CEE et au règlement REACH

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit : ECT CF 15
Utilisation du produit : Traitement multifonction pour circuits fermés (chauffage, eau glacée)
(pour plus de détails, se reporter à la fiche technique)
Distributeur : **EAUX COLLECTIVES & TRAITEMENTS**
80 Impasse de Serpolet, ZAC ATHELIA II
13600 LA CIOTAT
Tél : 04 94 87 53 96
Fax : 04 94 87 60 92
Mail : ect@ectfrance.com
Appel d'urgence : INRS / ORFILA
Tél : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Corrosif.
Effets pour la santé de l'homme et pour l'environnement, mauvais usages :
Provoque des brûlures.
Corrosif vis-à-vis de l'aluminium, du cuivre, du zinc et de leurs alliages.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Préparation aqueuse de molybdate, hydroxyde et phosphate alcalins, mercaptobenzothiazole, phosphonate et polymère acrylique.

Composants contribuant aux dangers :

Nom	N° CE	N° CAS	Concentration	Symbole de danger	Phrase de risque
Hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	> 2% et < 5%	C	35
Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle en solution	219-660-8	2492-26-4	< 5%	C	34

4. PREMIERS SECOURS

Consultation médicale immédiate : Appeler un médecin.

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements souillés. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion : Ne pas faire boire ni vomir. Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier.

ECT CF 15

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau sous pression.

Méthode particulière d'intervention : Evacuer le personnel à l'abri des fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Retenir les eaux d'extinction.

Produits de décomposition thermique : Gaz toxiques (oxyde de sodium, oxydes de phosphore, oxydes de carbone, dioxyde de soufre, oxyde d'azote, monomère acrylique).

Équipement spécial de protection : Combinaison de protection contre les produits chimiques, gants adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome isolant.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les puits. Ne pas faire pénétrer dans les sols. En cas de contamination, informer les autorités locales.

Méthode de nettoyage :

Contenir et collecter à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) et mettre dans des conteneurs spéciaux pour élimination comme résidus dangereux (voir point 13).

Confiner les eaux de lavage puis mettre en décharge conformément aux réglementations locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Des douches et des équipements de lavage oculaire doivent être installés dans les zones d'exposition possibles. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Stockage : Stocker, dans l'emballage d'origine, fermé, dans un endroit sec, sur un sol imperméable formant cuvette de rétention, à l'écart des matières oxydantes et des matières acides.

Emballages contre-indiqués : Aluminium, cuivre, zinc et leurs alliages.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition :

Valeur limite de Moyenne Exposition (hydroxyde de sodium) : $VME = 2 \text{ mg/m}^3$.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire autonome (à cartouche avec filtre P) en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains : Porter des gants en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité à protection intégrale ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison de protection résistant aux produits chimiques et des bottes.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger ou boire pendant l'utilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation.

ECT CF 15

Elaboration conforme à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié transposant la directive 91/155/CEE et au règlement REACH

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit : ECT CF 15
Utilisation du produit : Traitement multifonction pour circuits fermés (chauffage, eau glacée)
(pour plus de détails, se reporter à la fiche technique)
Distributeur : **EAUX COLLECTIVES & TRAITEMENTS**
72 Avenue Frédéric MISTRAL
83500 LA SEYNE/MER
Tél : 04 94 87 53 96
Fax : 04 94 87 60 92
Mail : ect@ectfrance.com
Appel d'urgence : INRS / ORFILA
Tél : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Corrosif.
Effets pour la santé de l'homme et pour l'environnement, mauvais usages :
Provoque des brûlures.
Corrosif vis-à-vis de l'aluminium, du cuivre, du zinc et de leurs alliages.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Préparation aqueuse de molybdate, hydroxyde et phosphate alcalins, mercaptobenzothiazole, phosphonate et polymère acrylique.

Composants contribuant aux dangers :

Nom	N° CE	N° CAS	Concentration	Symbole de danger	Phrase de risque
Hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	> 2% et < 5%	C	35
Sulfure de sodium et de benzothiazole-2-yle en solution	219-660-8	2492-26-4	< 5%	C	34

4. PREMIERS SECOURS

Consultation médicale immédiate : Appeler un médecin.

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements souillés. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion : Ne pas faire boire ni vomir. Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier.

ECT CF 15

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau sous pression.

Méthode particulière d'intervention : Evacuer le personnel à l'abri des fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Retenir les eaux d'extinction.

Produits de décomposition thermique : Gaz toxiques (oxyde de sodium, oxydes de phosphore, oxydes de carbone, dioxyde de soufre, oxyde d'azote, monomère acrylique).

Équipement spécial de protection : Combinaison de protection contre les produits chimiques, gants adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome isolant.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les puits. Ne pas faire pénétrer dans les sols. En cas de contamination, informer les autorités locales.

Méthode de nettoyage :

Contenir et collecter à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) et mettre dans des conteneurs spéciaux pour élimination comme résidus dangereux (voir point 13).

Confiner les eaux de lavage puis mettre en décharge conformément aux réglementations locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Des douches et des équipements de lavage oculaire doivent être installés dans les zones d'exposition possibles. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Stockage : Stocker, dans l'emballage d'origine, fermé, dans un endroit sec, sur un sol imperméable formant cuvette de rétention, à l'écart des matières oxydantes et des matières acides.

Emballages contre-indiqués : Aluminium, cuivre, zinc et leurs alliages.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition :

Valeur limite de Moyenne Exposition (hydroxyde de sodium) : $VME = 2 \text{ mg/m}^3$.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire autonome (à cartouche avec filtre P) en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains : Porter des gants en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité à protection intégrale ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison de protection résistant aux produits chimiques et des bottes.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger ou boire pendant l'utilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation.